



**JEUX DU
CANADA
GAMES**



VOILE QUÉBEC
La référence de la voile au Québec



**ST. JOHN'S
2025
JEUX DU
CANADA
GAMES**

Politique d'admissibilité et de sélection des entraîneurs et du personnel de soutien des Jeux du Canada 2025

1. Introduction

1.1 La Politique d'admissibilité et de sélection des entraîneurs et du personnel de soutien des Jeux du Canada 2025 énonce les critères et les lignes directrices pour la sélection des entraîneurs et du personnel de soutien accompagnant les athlètes représentant leur province ou territoire aux Jeux du Canada 2025. Cette politique vise à garantir le professionnalisme, l'expertise et les normes de soutien les plus élevées pour les athlètes.

2. Admissibilité

2.1 Les entraîneurs et le personnel de soutien doivent être des citoyens canadiens ou des résidents permanents.

2.2 Les entraîneurs et le personnel de soutien doivent avoir une expérience et des qualifications pertinentes dans leurs rôles respectifs.

2.3 Les entraîneurs nommés sur le formulaire d'inscription officiel doivent être certifiés dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), Contexte de développement (statut de certifié) en Voile.

2.4 Les entraîneurs doivent être certifiés au plus tard 90 jours avant la cérémonie d'ouverture (le 11 mai 2025).

2.5 Veuillez noter que le statut « Certifié en développement de la compétition du PNCE, non renouvelé » ne répond pas aux normes d'entraînement pour les Jeux d'été du Canada 2025.

2.6 Veuillez vous référer à la Politique de certification des entraîneurs du Conseil des Jeux du Canada (CJC) pour plus d'informations.

2.7 Pour plus d'informations sur le cheminement de certification des entraîneurs, veuillez consulter l'Annexe 1.

2.8 Tous les entraîneurs doivent être en règle avec Voile Canada et avoir signé le Code de conduite des entraîneurs de Voile Canada.



**JEUX DU
CANADA
GAMES**



VOILE QUÉBEC
La référence de la voile au Québec



**ST. JOHN'S
2025
JEUX DU
CANADA
GAMES**

2.9 Les entraîneurs et le personnel de soutien doivent se conformer à toutes les règles et réglementations pertinentes établies par le Conseil des Jeux du Canada et les organismes directeurs sportifs respectifs.

2.10 Les entraîneurs et le personnel de soutien doivent faire preuve d'un engagement envers le développement et le bien-être des athlètes.

3. Délégation

3.1 La délégation sera composée comme suit :

- 1 entraîneur
- 1 chef d'équipe
- 2 conducteurs

3.2 Si des athlètes s'identifiant comme femmes sont envoyés, l'un des membres du personnel doit être une femme. Si des athlètes s'identifiant comme hommes sont envoyés, l'un des membres du personnel doit être un homme.

3.3 Pour des raisons de sécurité, deux [2] conducteurs de bateau seront autorisés pour les provinces/territoires qui transportent leurs bateaux aux Jeux.

3.4 Personnel supplémentaire de l'équipe

- Apprenti entraîneur

Voir Programme d'apprentissage des femmes dans l'entraînement aux Jeux du Canada

Voir Programme d'apprentissage des entraîneurs autochtones

Les apprentis entraîneurs ont le même accès que les athlètes et le personnel de l'équipe.

- Détenteur de laissez-passer pour les sites

Voir Politique des détenteurs de laissez-passer pour les sites

Les détenteurs de laissez-passer pour les sites n'ont pas accès au terrain de jeu

Accès au site du détenteur de laissez-passer

- Zone opérationnelle sportive (Zone 2)
- Zone arrière-scène (Zone 3)

4. Critères de sélection

4.1 La sélection des entraîneurs et du personnel de soutien sera basée sur leur expérience d'entraînement, leur expertise et leur adéquation aux besoins spécifiques des athlètes et du sport.



**JEUX DU
CANADA
GAMES**



VOILE QUÉBEC
La référence de la voile au Québec



**ST. JOHN'S
2025
JEUX DU
CANADA
GAMES**

4.2 La sélection prendra également en compte des facteurs tels que les qualités de leadership, les compétences en communication et la capacité à travailler efficacement dans un environnement d'équipe.

4.3 Les entraîneurs et le personnel de soutien doivent subir un processus de sélection, qui peut inclure des vérifications des antécédents et des références, pour garantir la sécurité et le bien-être des athlètes.

4.4 Le processus de sélection sera transparent, équitable et communiqué à tous les candidats à l'avance.

5. Rôles et Responsabilités

5.1 Les entraîneurs sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'entraînement, de fournir des conseils techniques et un soutien aux athlètes et de superviser leur performance lors des compétitions.

5.2 Le personnel de soutien peut inclure des gestionnaires d'équipe, du personnel médical, des psychologues du sport et d'autres spécialistes qui fournissent un soutien et des services supplémentaires aux athlètes.

5.3 Les entraîneurs et le personnel de soutien doivent respecter un code de conduite établi par le Conseil des Jeux du Canada et les organes directeurs sportifs respectifs.

6. Développement professionnel

6.1 Les entraîneurs et le personnel de soutien sont encouragés à poursuivre des opportunités de développement professionnel continu pour améliorer leurs connaissances et leurs compétences dans les domaines de l'entraînement et du soutien aux athlètes.

6.2 Des fonds et des ressources pourraient être disponibles pour soutenir les entraîneurs et le personnel de soutien dans leur participation à des cours de formation, des ateliers et des conférences liés à leurs rôles.

7. Conclusion

La Politique d'admissibilité et de sélection des entraîneurs et du personnel de Soutien des Jeux du Canada 2025 vise à garantir que les athlètes reçoivent le plus haut niveau d'entraînement et de soutien pendant les Jeux. En respectant cette politique, nous visons à créer un environnement où les athlètes peuvent exceller et atteindre leur plein potentiel.